

## L'équipe d'animation

Un conseiller thématique,  
Trois animatrices,  
Une secrétaire,

Sont à votre disposition pour :

- Vous informer sur les actions, offres de service et événements qui existent sur le département du Morbihan,
- Entendre vos préoccupations, recenser vos besoins,
- Vous soutenir dans vos initiatives et dans vos projets (méthodologie, diagnostic, financement, évaluation, mise en contact avec d'autres porteurs de projet, ...),
- Relayer les informations que vous souhaitez diffuser au public.

## parentalité56.com

Le site des parents du Morbihan



La vie de famille  
n'est pas un long fleuve tranquille,  
le site [parentalite56.com](http://parentalite56.com)  
vous donne des informations sur :

La grossesse, la naissance, l'adoption, les modes de garde, activités et ateliers, la scolarité, l'éducation, les médias et internet, le handicap, la séparation, le deuil, les moments difficiles ...

# Le Réseau Parentalité 56

Au service  
des parents,  
des bénévoles,  
des professionnels



Parentalité56.com  
Tél. : 02 97 62 28 40  
[reseau-parentalite@cafvannes.cnafmail.fr](mailto:reseau-parentalite@cafvannes.cnafmail.fr)

Secrétariat du Réseau Parentalité56  
Antenne Caf  
94 bd de la Résistance  
56000 Vannes



## Le réseau Parentalité 56

C'est un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnements des parents.

Il s'adresse :

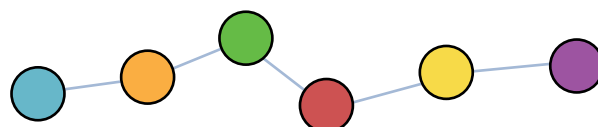
- A toutes les familles,
- Aux associations, bénévoles, institutions, professionnels qui se mobilisent autour du lien parents-enfants.

Sur une impulsion du gouvernement, en 1999, la Direction de la cohésion sociale, la Caisse d'allocations familiales, le Conseil général et la Mutualité sociale agricole ont créé le Réseau Parentalité56.

L'équipe Parentalité de la Caisse d'allocations familiales en assure l'animation depuis 2002.

Trois associations représentent les parents au comité d'animation depuis 2004.

La charte du Réseau Parentalité56 en fixe les principes d'action et d'animation.



## Sa charte

- **Valoriser** les rôles et les compétences des parents.
- **Privilégier** la participation et l'implication des parents.
- **Encourager** les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents, à accueillir ou susciter de nouveaux projets.
- **Garantir** l'ouverture de ces lieux à tous les parents issus de milieux, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différents.
- **Favoriser** une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
- **Mettre** en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles.
- **Inscrire** les projets dans la durée en associant les différents partenaires.
- **Prendre** appui sur un réseau mobilisable et compétent (de bénévoles et de professionnels).
- **Participer** à la construction d'un système d'animation partagée qui permet une circulation d'informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

## Son action

- Recenser et tenir un état des lieux actualisé des actions et services aux familles dans le département du Morbihan.
- Capitaliser et diffuser l'information (actions, offre de service, événements, ...) de façon réactive aux familles.
- Faire vivre le site internet du Réseau Parentalité56.
- Organiser des événements à l'attention du public.
- Dynamiser le réseau par l'échange sur les pratiques, les outils, les expériences.
- Soutenir les porteurs ou futurs porteurs de projets (parents et professionnels) dans leur initiatives.
- Connaître et diffuser les « bonnes pratiques » des autres départements.